

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS
AVEC LES RESPONSABLES DES SERVICES ET LES REPRESENTANTS DES
ORGANISATIONS FAITIERS DES CONTRIBUABLES**

DU 27 FEV 2024 à 10h00mn

Ordre du jour

- Echanges sur le processus de déclaration et de paiement, par voie électronique, de l'impôt Synthétique ;
- Divers.

Déroulement de la réunion

Après les salutations d'usage, le Directeur Général des impôts a ouvert la séance par un tour de table de présentation des participants à cette réunion. IL a ensuite rappelé, à l'attention des représentants des faitières, le vaste chantier de digitalisation amorcée par la Direction générale des impôts (DGI) depuis des années déjà et cet engagement est clairement affiché dans, son plan stratégique 2022-2024 et le plan d'actions issus de sa dernière évaluation TADAT.

En effet depuis 2021 les déclarations et paiements, des impôts, droits et taxes, par voie électronique sont en production pour les contribuables des grandes et moyennes entreprises. Cette commodité, d'accomplissement des obligations fiscales, est élargie aux petites entreprises pour déclarer et payer l'impôt synthétique en ligne à partir de 2024. A cela s'ajoute la dématérialisation du processus de délivrance du quitus fiscal à partir de la plateforme e-quitus mise en production en août 2023.

Dans ses perspectives, la Direction Générale des Impôts va, à court termes lancer sa plateforme de demande de numéro d'identification fiscal (NIF) en ligne, et moyen termes étendre la fonctionnalité de paiement de sa plateforme E-Impôt aux autres canaux de paiement électronique notamment « Mobile Banking, ... ».

Pour mieux expliciter la solution, le Directeur Général des Impôts a donné la parole à son équipe technique pour une présentation de l'ensemble du processus établi pour la déclaration et le paiement de l'impôt synthétique par voie électronique.

La Cellule Téléservices Fiscaux de la DGI (CTF) tout en rappelant le caractère optionnel pour les contribuables relevant du synthétique à accomplir leurs obligations fiscales par voie électronique a présenté le processus avec comme points essentiels les prérequis, l'adhésion à la déclaration et au paiement en ligne de l'impôt synthétique et les fonctionnalités globales disponibles pour les contribuables du régime synthétique sur la plateforme E-Impôts. Cette présentation a été clôturée par l'annonce des mesures d'accompagnement que la Direction Générale a mis en place pour assister les contribuables à s'approprier de cette plateforme digitale, notamment les formations ou appuis rapprochés et l'aménagement des salles d'accueil pour assister les contribuables.

Après cette présentation, les faitières ont soulevé des préoccupations pour lesquels, le Directeur Général des Impôts et ses collaborateurs présents ont apporté des éclaircissements.

Satisfaites des réponses à leurs questions et préoccupations l'unanimité, les faitières ont salué cette initiative de la Direction Général des Impôts et ont donné l'assurance de leur accompagnement pour cette extension des téléprocédures aux contribuables du régime du synthétique.

Après les échanges le Directeur Général des Impôts à exhorter les représentants des faitières présents à s'impliquer et relayer les informations données lors de cette rencontre auprès de l'ensemble de leurs membres. **Il a ainsi déclaré l'ouverture de la plateforme E-Impôt à tous les contribuables du régime synthétique.** Il a ensuite précisé, que pour un départ l'adhésion des contribuables du régime synthétique est optionnelle.

A cet effet, le Directeur Général des Impôts a conclu en rappelant que tout contribuable qui le souhaite a la possibilité de déclarer et payer son impôt synthétique de 2024 via notre plateforme E-Impôt il a ensuite remercié l'ensemble des participants et levé la séance à 11h35mn.

Le rapporteur

Salif CISSOKO



Bamako, le

19 AVR 2024

Le Directeur Général des Impôts

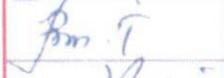
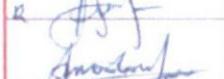
Mathias KONATE

Chevalier de l'Ordre National

ANNEXE : (liste de présence).

LISTE DE PRESENCE

REUNION : 200 Déclaration et Paiement de l'impôt Synthétique en ligne
 DATE : 28 Février 2024
 HEURE : 10h13 à 11h35

N°	NOM ET PRENOMS	SERVICE	N° TEL	E-MAIL	SIGNATURE
1	TRAORE Mamadou Moukoro	APC17 Rali / Pdt			
2	Traore Baba Mahomane	FNAM / S. Adm.			
3	Traore Hamidou	FNAM / Pdt District			
4	Adama Traore	APCMM			
5	Adama Djikine	AMPCE			
6	Glick Amadou Goro	AMPCE			
7	PLEA Ibrahima	AMPCE			
8	Yansouf KEITA	OCF91			
9	TRAORE Amidou	CCTM			

Cisse Ayoubou	CNPM
Cissoko Usaky	CTF/DGI
Herber MAIGA	CAGCOM/FNAGE
Rachelle Keita	CTF
TAAOBE Guesson	CTF/DGI
Abdramane SYLLA	CTF/DGI
KALOGA Abdoulaye	DLFI-DGI
Hamadou ALI	ARMAV
Mangoua Kouar	DR-Koutkore
Boubou KANTE	DR/DGE
Hamet BAGAYOKO	DID
Mathias KONATE	DGI/DG
Lawan Bilal Naifa	DGE/DGA
Guesson FERNA	DGI-CTF
Mathias KONATE	DGI
Dumar B. MAIGA	DGA

